



# LA FACTURATION DE L'EAU

## NOTICE EXPLICATIVE

Le Syndicat des eaux du Centre Ouest émet deux factures chaque année :

- La première constitue un acompte basé sur une estimation de votre consommation habituelle,
- La seconde correspond à la régularisation de votre situation par rapport à la consommation réelle, suite à la relève des compteurs d'eau qui a lieu une fois par an du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre de l'année.

Cette seconde facture retrace votre abonnement pour l'année, la consommation totale de l'année (*entre les deux relèves*), moins l'acompte déjà facturé au printemps (*déduit avant le Net à payer*).

### LA FACTURE D'ACOMPTÉ EN DETAIL :

**Nos coordonnées :**  
Pour nous contacter en cas de changement d'adresse, pour une question sur la facturation.

**Vos références :**  
Elles sont à communiquer dans toute correspondance avec le SECO.

**Consommation en m3 :**  
Ce volume est estimé suivant vos habitudes de consommation des deux dernières années.

**Abonnement et consommation d'eau :**  
Ces deux rubriques de facturation peuvent figurer sur deux lignes différentes sur les factures. Cela se produit lorsqu'il y a eu un changement de tarif en cours de période. La première ligne correspond à l'ancien tarif et la seconde au nouveau tarif en vigueur.

**Distribution de l'eau :**

- Abonnement ou part fixe : Il correspond à la location du compteur d'eau.
- Consommation d'eau ou part variable : Ces recettes financent les charges variables et les charges fixes du service :
  - Protection des captages, pompage,
  - Traitement
  - Contrôle de la qualité,
  - Stockage,
  - Entretien des réseaux,
  - Services abonnés,
  - Administration.

**Organismes publics :**  
Cette taxe est facturée uniquement sur la facture de solde.

**Net à payer de l'acompte :**  
Somme provisionnée qui sera déduite sur la facture récapitulative émise en fin d'année suite à la relève des compteurs d'eau.

## LA FACTURE DE SOLDE EN DETAIL :

### Nos coordonnées :

Pour nous contacter en cas de changement d'adresse, pour une question sur la facturation.

### Vos références :

Elles sont à communiquer dans toute correspondance avec le SECO.

### Consommation en m3 :

Ce volume correspond à votre consommation d'eau totale de l'année réellement relevée.

### Abonnement et consommation d'eau :

Ces deux rubriques de facturation peuvent figurer sur deux lignes différentes sur les factures. Cela se produit lorsqu'il y a eu un changement de tarif en cours de période. La première ligne correspond à l'ancien tarif et la seconde au nouveau tarif en vigueur.

### Distribution de l'eau :

**- Abonnement ou part fixe :**  
Il correspond à la location du compteur d'eau.

**- Consommation d'eau ou part variable :**

Ces recettes financent les charges variables et les charges fixes du service :

- Protection des captages, pompage,
- Traitement
- Contrôle de la qualité,
- Stockage,
- Entretien des réseaux,
- Services abonnés,
- Administration.

**SYNDICAT DES EAUX CENTRE-OUEST**  
BEAULIEU 79410 ECHRE  
Tel : 05.49.06.05.51 Fax : 05.49.06.96.70  
secretariat@syndicat-seco.com

Asses: Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30  
Vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30  
Site internet: www.syndicat-seco.com

**Ref. Abonné : 00000000**  
**Abonné : 00 / 00000**  
**Adresse de desserte en eau**

N° Compteur	Date de relève	Ancien Index	Nouvel Index	Conso en m3
17XX0000	01/09/2018	138	240	102

Facture Eau  
Solde - Octobre 2017 à Septembre 2018

Année : 2018  
N° Facture : 000000  
Date Facture : 09/09/2018

Collectivité : COMMUNE DE 8300000  
ADRESSE  
OP - VILLE  
N° TVA : FR215701853

Adresse de facturation :  
**CIVILITE NOM ET PRENOM  
COMPLEMENT D'ADRESSE  
ADRESSE  
CP - VILLE**

Messages :  
Tarifs votés en conseil syndical en date du 01/03/2017, applicables au 01/05/2017

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.1024 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-11 du code général des collectivités territoriales.

Detail de facturation		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de TVA
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>					
Abonnement Eau Annuel		0,414	66,3000	27,43	5,5 %
Abonnement Eau Annuel		0,588	53,2000	30,87	5,5 %
Consommation d'eau au m3		58	1,1900	67,76	5,5 %
Consommation d'eau au m3		46	1,2700	57,04	5,5 %

ORGANISMES PUBLICS					
Redevance Pollution		102	0,30000	30,60	5,5 %

	Montant HT	Acompte H.T.	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC
Abonnement TTC : 71,86€					
Prix du litre d'eau TTC : 0,00161€ (hors abonnements)					
EAU	67,76	-59,99	162,71	8,95	171,66
ASSAINISSEMENT					
	222,70	-59,99	162,71	8,95	171,66

**Total annuel facturé TTC** : 234,66 €  
**Acompte déjà facturé TTC** : 63,29 €  
**NET A PAYER en Euros** : **171,66**  
Rappel des sommes à payer

Modalités de paiement : Vous pouvez régler cette dette par mandat en votre défaveur sur : www.tipi.ludoor.gouv.fr  
Identifiant collecteur : 300144  
Référence de la dette : 3333-04-03-000000  
Par TIP SEPA : Coeur, signer et renvoyer la TIP SEPA au moyen de l'enveloppe fournie. Ne pas utiliser d'aggly, d'adhésif, de tromboles et ne pas signer la TIP SEPA.  
Par chèque à l'ordre du Trésor Public adressé à l'Agence de l'eau Loire Bretagne.  
Jointe obligatoire la "valeur TIP" aux agly à votre chèque.  
En espèces au guichet : TRÉSORERIE DE NIORT-SÈVRES  
40 RUE DES PRÉS FAUCHER - 79000 NIORT  
Par virement : BICP - 30001006020791000000040  
BIC : SOFYF33XXX BAN : FR15300610060207910000040  
Par prélèvement à échéance

**NOM ET PRENOM**  
**ADRESSE**  
**CP - VILLE**

TIP SEPA  
Référence Uniqu : TIPSEPACT7903008300000000021027117  
ICG : FR06070030  
Montant : 171,66 €

ENTREE D'ENCAISSEMENT  
FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

000000000000 NOM ET PRENOM  
000000000000 000 000000

### Modalités de paiement :

Notre collectivité dépend de la Trésorerie de Niort Sèvres, située 40 rue des Prés Faucher à 79000 NIORT. Tél : 05 49 78 71 30

**Courriel : [t079030@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t079030@dgfip.finances.gouv.fr)**

Pour régler votre facture, **plusieurs moyens de paiement s'offrent à vous** : par TIP SEPA, par TIPI, par virement bancaire, par prélèvement à échéances, en espèces ou par chèque (à l'ordre du Trésor Public).

### Organismes publics :

La redevance pollution est collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à qui elle est intégralement reversée.

L'Agence de l'Eau finance des actions d'amélioration dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.  
Tous les m3 sont facturés sur la facture de solde.

### Net à payer sur la facture de solde :

Somme restant due au titre de l'année écoulée. Elle correspond au coût total de l'abonnement et de la consommation d'eau de l'année, moins l'acompte déjà facturé au printemps.

Nous vous rappelons que si toutefois vous rencontrez des difficultés de paiement, vous pouvez demander un plan d'étalement de votre dette à la Trésorerie de Niort Sèvre (*plan accordé sous certaines conditions*). Vous pouvez également vous rapprocher soit du CCAS de votre commune, soit du Conseil Départemental pour faire une demande d'aide par le Fond de Solidarité Logement (FSL).